UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

MEMORANDUM
01.07.2025

Changements au règlement applicables au 01.07.2025

Protocole de reprise pour le cyclisme sur route après une interruption due à des conditions météorologiques extrêmes ou à des raisons de sécurité

Lors des épreuves de cyclisme sur route régies par l'Union Cycliste Internationale (UCI), la sécurité des coureurs est la priorité absolue. En cas de conditions météorologiques extrêmes ou d'incidents imprévus compromettant le bon déroulement de la course, le Collège des Commissaires, en consultation avec le Directeur de Course, peut décider de mettre en œuvre une neutralisation temporaire, une interruption ou une modification du parcours.

Ce protocole est conforme au Protocole de discussion sur les conditions météorologiques extrêmes et la sécurité des coureurs de l'UCI, qui prévoit des mesures adaptées aux conditions pouvant mettre en danger la sécurité des coureurs (températures extrêmes, vents violents, fortes précipitations, orages, etc.) ou à d'autres incidents imprévus. Il définit les procédures de communication, les critères pour les vitesses de neutralisation roulante, et les différents scénarios de reprise de course.

Ce protocole s'applique à toutes les compétitions de cyclisme sur route régies par le règlement de l'UCI et doit être respecté par toutes les parties prenantes, y compris les coureurs, les équipes, les organisateurs, les commissaires et les véhicules d'assistance.

1. **Principe**

Dans le cas où, après le départ d'une épreuve ou d'une étape, les conditions météorologiques ne permettent pas une course sûre et équitable, et que ces conditions n'avaient pas été anticipées, le Président du Collège des Commissaires doit neutraliser la course avant de consulter les parties prenantes, puis de prendre une décision quant à une éventuelle reprise. La neutralisation, l'arrêt et la reprise d'une épreuve ou d'une étape sont soumis aux règles suivantes :

2. **Neutralisation**

Le Président du Collège des Commissaires informera par Radio Tour sa décision de neutraliser la course ainsi que la vitesse moyenne générale à maintenir pendant la neutralisation. Un drapeau jaune sera agité depuis le véhicule de tête, le véhicule du Directeur de Course et tout autre véhicule de commissaire.
Les véhicules des commissaires et du Directeur de Course se placeront alors devant les coureurs et réduiront progressivement leur vitesse jusqu'à atteindre la vitesse moyenne indiquée via Radio Tour. Cette vitesse peut être ajustée en fonction du profil du parcours (plat, vallonné, montagneux) pour assurer la sécurité des coureurs, maintenir l'équité et éviter un refroidissement excessif des coureurs. Tout changement de vitesse devra être communiqué via Radio Tour.
Les véhicules du convoi de course doivent respecter la vitesse moyenne générale tant que la neutralisation est en vigueur.

3. **Arrêt de la course**

Si les conditions météorologiques ne permettent pas de commencer ou de maintenir une neutralisation sûre et équitable, ou si un arrêt temporaire devient inévitable (ex. : route impraticable, intervention médicale en cours, blocage complet), le Président du Collège des Commissaires peut décider d'arrêter la course. Cette décision sera communiquée sans délai par Radio Tour. En outre, un drapeau rouge sera agité ou un signal manuel donné par le Directeur de Course ou un Commissaire

pour indiquer aux coureurs de s'arrêter dans une zone désignée sécurisée, idéalement à l'abri et exempte de danger immédiat (arbres instables, lignes électriques, inondations, etc.).

3.1 Durée maximale d'arrêt

La course devra reprendre au plus tard 15 minutes après son arrêt.

3.2 Coureurs

Les coureurs peuvent recevoir des vêtements chauds, de l'eau et de la nourriture pendant l'arrêt.
Ils peuvent également rejoindre les véhicules de leur équipe.

3.3 Constitution d'un panel

Dès l'arrêt de la course, un panel décisionnel est convoqué, composé de :

- Le Président du Collège des Commissaires UCI
- Le Directeur de Course (représentant l'organisateur)
- Les représentants désignés par l'AIGCP et le CPA

Ce panel analyse les prévisions météorologiques et les conditions de route à l'aide des informations fournies par un météorologue et les organisateurs de la course.

3.4 Décision de reprise de la course

Le panel peut convenir de reprendre la course si les conditions météorologiques ou routières s'améliorent. En cas de désaccord, le Président du Collège des Commissaires UCI a le dernier mot.
L'étape ou l'épreuve doit être annulée si les autorités locales interdisent sa reprise.
Si les conditions ne s'améliorent pas dans un délai raisonnable (environ 30 minutes), la course peut être raccourcie ou annulée.

4. **Reprise de l'étape ou de l'épreuve**

4.1 Reprise après un arrêt

Le Président du Collège des Commissaires annoncera la reprise de la course via Radio Tour. La course devra reprendre **au plus tard 15 minutes** après cette annonce, pour permettre aux coureurs de :

- Revenir de leurs véhicules
- S'échauffer
- Recevoir une assistance mécanique si nécessaire
- Prendre des boissons et de la nourriture

Les véhicules de service neutre et les équipes médicales doivent se repositionner avant la reprise.
Les organisateurs doivent informer les équipes et les commissaires des dangers routiers restants.

4.2 Reprise après neutralisation

La reprise est également annoncée par Radio Tour. Elle ne pourra avoir lieu qu'au moins 5 minutes après l'annonce.
Le Collège des Commissaires s'assure que toutes les conditions de sécurité et d'équité sont réunies avant la reprise.

4.3 Formats de reprise de l'étape ou de l'épreuve

4.3.1 Maintien des écarts de temps

Si les écarts entre les groupes au moment de la neutralisation ou de l'arrêt peuvent être mesurés précisément et sont supérieurs à 30 secondes, ces écarts seront maintenus. Chaque groupe repart séparément à un horaire désigné, en conservant l'ordre et les distances enregistrés avant l'interruption.

Pour assurer une reprise fluide et sécurisée, un véhicule de tête (commissaire UCI ou Directeur de Course) contrôle la vitesse des coureurs sur une courte distance à un rythme adapté au terrain. Cette phase permet une montée progressive en intensité pour éviter des accélérations brusques.

4.3.2 Reprise groupée

Si les données de chronométrage précises sont indisponibles ou si les écarts étaient inférieurs à 30 secondes, la course reprend en départ groupé. Tous les coureurs sont regroupés et repartent après une phase neutralisée d'environ 3 km, permettant une réintégration contrôlée avant la reprise effective de la compétition.

Pour maintenir l'équité, le Collège des Commissaires, en consultation avec le Directeur de Course et les organisateurs, peut décider de réintégrer les écarts de temps initiaux dans le classement final, si nécessaire.

5. Communication et coordination

Un canal de communication unique via Radio Tour est recommandé.
Toute annonce de neutralisation, d'arrêt ou de reprise de la course doit être faite uniquement via Radio Tour.
Chaque fois qu'un horaire est annoncé via Radio Tour (ex. : reprise après neutralisation), il doit l'être avec l'heure exacte (heures et minutes) dans le format suivant :

- Exemple :
  « La course reprendra – nouveau départ à 12h15 »
- Ce message est répété toutes les 5 minutes jusqu'à la reprise effective.